

LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES AGENTS DE POLICE ENCADRANT UNE EQUIPE

PUBLIC :

Les agents de police municipale assermentés (APJA) et opérationnels, encadrant une équipe ou une brigade.

DURÉE : 5 jours**Code : E7002****OBJECTIFS :**

- Intégrer dans sa pratique d'encadrant les évolutions sociétales et juridiques et celles des politiques de sécurité ;
- Exercer les fonctions de l'agent en position d'encadrement dans le respect des règles de déontologie.

CONTENU :

- L'actualité professionnelle ;
- Le management du chef d'équipe ;
- Les gestes techniques professionnels d'intervention ;
- L'accueil et la communication ;
- La fonction publique communale pour la spécialité sécurité publique ;
- Les écrits professionnels.

INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE :

La formation continue obligatoire dans la spécialité sécurité publique s'effectue tout au long de la carrière à raison de 5 jours par période de 2 ans.

Priorité d'accès aux fonctionnaires. Ouvert aux agents non titulaires selon disponibilité.

Code	Dates	Lieu	Date limite de candidature
E7002012	Du Lundi 26 au Vendredi 30 Avril 2021	Tahiti	15/02/2021
E7002013	Du Lundi 20 au Vendredi 24 Septembre 2021	Tahiti	27/08/2021